AVIS PUBLIC



les demandes de dérogations mineures suivantes :

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi, 2 octobre 2018 à 19 h. au Centre récréatif de RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis.

Bâtiment industriel situé au 9135, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 6 129 226, District de Rivière-des-Prairies.

L'objet de cette demande est de permettre une boîte de jonction de Bell Canada localisée en cour avant, plutôt que dans une autre cour (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 138, tel que modifié).

Bâtiment résidentiel situé aux 11455-11465, avenue Philippe-Panneton, sur les lots 6 153 842, 6 153 843, 6 153 844 et 6 153 845, District de Rivière-des-Prairies. L'objet de cette demande est de permettre une marge de recul latérale droite minimale de 0.09 mètre (au point du bâtiment le plus rapproché de la limite de lot), plutôt que de 1,5 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 90, tel que modifié).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Montréal, le 11 septembre 2018 Le secrétaire d'arrondissement

Charles-Hervé Aka, LL.M. OMA

ville.montreal.ac.ca/rdp-pat

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :